

Commune de Bernex

Rapport de la Commission « Economie et Sécurité » au Conseil Municipal

Concerne : Demande de crédit pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord (N° ES 11-2023-39)

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires les 9 février et 9 mars 2023, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont examiné la demande de crédit pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord, d'un montant à charge de la Commune de Bernex de CHF TTC 497'150.-.

Dans le cadre du projet de développement de la ZDIA des Rouettes, et par la volonté de la Commune de ne pas péjorer les quartiers existants, et plus particulièrement celui de St-Mathieu, par un transit de camions inhérent aux futurs chantiers de la zone industrielle et artisanale, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'un accès temporaire par le nord.

Un avis technique a été requis en 2022 qui a démontré qu'un accès par le chemin de Châtillon, le chemin de Mennessy et le chemin des Rouettes était possible. L'étude porte sur les aspects techniques, l'estimation des coûts y compris les montants des négociations foncières actuellement en cours. Les coûts de déconstruction sont aussi pris en compte, les aménagements et la route seront démolis dès que le boulevard des Abarois sera mis en service (ouverture attendue pour début 2025 selon les services de l'Etat).

Le coût total des travaux et des dédommagements pour l'utilisation des biens fonds privés (sur 2 ans) se monte à environ CHF HT 1'030'000.-. Après de nombreuses discussions avec l'Etat et la FTI, un accord financier a été trouvé avec tous les acteurs. L'Etat prendra en charge 50% du coût des travaux, la FTI participera à raison d'un montant forfaitaire de CHF 144'000.- La Commune aura à sa charge le solde des travaux ainsi que la totalité des dédommagements aux propriétaires fonciers, estimés pour 2 ans.

Pour le tronçon Châtillon – Mennessy, une limitation de vitesse à 30km/h est requise par l'OCT, afin de faciliter le croisement des camions sans danger.

Pour la partie haute du chemin des Rouettes, trois zones d'attente sont à créer, des élargissements sur foncier privé, permettant à un camion de s'arrêter – à vue – et laisser le passage lorsqu'un autre camion est engagé sur le chemin.

Le troisième dispositif nécessite finalement la construction d'une route temporaire de 3m de large – donc sans croisements possible – et uniquement prévue pour les camions, afin de donner accès final au chantier de Caran d'Ache.

Il n'est pas prévu de changement dans le dispositif de circulation, le chemin des Rouettes restant à sens unique descendant. La totalité des aménagements sera démolie dès la mise en service du boulevard des Abarois et la Commune espère ainsi réduire au maximum les effets négatifs des chantiers sur les quartiers d'habitation.

Une question est posée sur la durée d'amortissement de cette demande de crédit, qui est fixée à 5 ans, soit la durée de vie provisoire la plus longue estimée.

Une commissaire s'inquiète quant à la garantie de l'Etat pour les surcoûts engendrés si le boulevard des Abarois n'était pas terminé dans les délais annoncés. Aucun retour de l'Etat n'ayant été fait sur ce sujet, la Commune n'a en effet aucune garantie.

La demande de crédit – et la mise en exécution des travaux – seront conditionnés par la signature de toutes les conventions avec les propriétaires fonciers, par l'autorisation de construire à obtenir ainsi qu'au vote du PDZIA des Rouettes.

Les commissaires ayant obtenu réponses à leurs questions, ils passent au vote et vous recommandent,

Par 6 voix pour, 1 abstention (7 membres présents)

D'accepter la demande de crédit N° ES-11-2023-39 pour la création d'un accès à la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes par le Nord d'un montant total à charge de la commune de **TTC CHF 497'150.-**

Les participations de l'Etat de Genève et de la FTI s'élèvent quant à elles à CHF HT 553'757.50.

Bernex, le 25 mars 2023

La rapportrice
Ariane Chassot